

## Aides sociales

Il s'agit d'aides prises en charge par le Conseil Départemental ou l'État, pour le compte desquels le CCAS assure l'instruction des dossiers

- demande d'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- demande relative à un parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social
- demande de cartes d'invalidité ou de priorité
- demande de prestation de compensation, demande d'Allocation aux Adultes Handicapés
- demande relative au travail, à l'emploi et à l'orientation professionnelle, aide d'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adultes,
- demande individuelle d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), ou au maintien à domicile (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

## Charte ville handicap

En mai 2005, les élus Plaisirois ont adopté la Charte Ville Handicap pour l'amélioration concrète du quotidien des Plaisirois atteints de handicap, quel qu'il soit.

### Les objectifs de la charte

La recherche d'une plus grande accessibilité à tous les services et équipements offerts par la Ville, une circulation facilitée en tous lieux ainsi qu'un soutien pour l'intégration et la participation des personnes handicapées à la vie de la commune.

### Une commission qui agit concrètement

Une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, créée dans le même temps, a pour mission de traduire ces objectifs en réalisations concrètes. Composée de douze membres, élus et citoyens de la société civile, atteints ou non d'un handicap, celle-ci a pour mission de recenser les attentes et les besoins rencontrés au sein de la ville afin de définir des priorités d'actions.



Plusieurs initiatives de la Ville ont été récompensées par ses pairs. Elles démontrent de l'attention active de Plaisir dans le domaine du handicap.

# La lecture accessible aux mal-voyants

Daisy, c'est le nom du lecteur de livre que propose la médiathèque du Château aux personnes mal-voyantes. Avec une prise en main simple et sonore, le lecteur offre de nombreuses fonctionnalités. Ce service est proposé, avec l'association Valentin Haüy, depuis 2016. L'objectif est de rendre la lecture accessible aux personnes «empêchées», soit par leur handicap, soit par leur grand âge. Le lecteur peut également être emprunté par le biais du service de maintien à domicile qui peut le mettre à disposition des personnes dans le cadre du portage de livres à domicile. Ce service donne accès à près de 20 000 livres.

## CONTACT



### ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉDIATHÈQUE LE CHÂTEAU

282 rue de la Bretechelle  
78370 Plaisir

☎ 01 30 79 63 18  
01 30 79 63 27  
01 30 79 63 68

@ Courriel

[i Voir la fiche](#)



### MAIRIE DE PLAISIR

2 rue de la République  
78370 - Plaisir

#### HORAIRES :

Lundi : 13:30 - 19:30  
Mardi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30  
Mercredi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30  
Jeudi : 10:00 - 12:00, 13:30 - 17:30  
Vendredi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30  
Samedi : 9:00 - 11:45

### LETTRÉ D'INFORMATION

VOTRE COURRIEL :

adresse@domaine.com ✓

📁 ARCHIVES

✕ DÉSIGNSCRIPTION